



Coopérons dès l'École

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E.
DE MEURTHE ET MOSELLE**

Association loi 1901
Siège social : 109 boulevard d'Haussonville
CS 14127
54041 NANCY CEDEX

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE MEURTHE ET MOSELLE

Association loi 1901
Siège social : 109 boulevard d'Haussonville CS 14127
54041 NANCY CEDEX

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de Meurthe et Moselle relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « *coopératives scolaires* » et les « *foyers coopératifs affiliés* » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « *siège départemental* » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « *coopératives scolaires* », les « *foyers coopératifs affiliés* » et le « *siège départemental* ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 547 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 581 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 517 sur 592 lors de l'exercice précédent) ;
- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que 520 sur les 581 coopératives scolaires et foyers coopératifs ne tiennent pas leur comptabilité sur le logiciel préconisé Retkoop ;



- A l'actif du bilan agrégé figure, pour une somme de 28 477,67 €, le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 8 comptes rendus financiers ; ce montant, libellé "erreurs débitrices", est inclus dans le poste "autres créances". De même, au passif du bilan figure, pour une somme de 205,20 €, le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans 1 compte rendu financier ; ce montant libellé "erreurs créditrices", est inclus dans le poste "autres dettes". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.



Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

Fait à Boulogne, le 16 février 2021

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau

Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE MEURTHE & MOSELLE

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	681	681			Fonds propres (avant affectation)	250 083	252 225
Terrains					Report à nouveau	2 178 405	2 078 926
Constructions	153 906	139 835	14 072	17 640	Résultat de l'association	212 093	25 879
Installations et matériels d'activités	21 577	20 935	643	879	Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	23 644	23 498	146	534	Total	2 640 581	2 357 030
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE	2 400		2 400		Fonds dédiés		
Autres immobilisations financières	30 505		30 505	30 505	Provisions pour risques		
Total	232 713	184 948	47 765	49 558	Provisions pour charges	38 512	37 044
					Total	38 512	37 044
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	5 851	1 683	4 168	4 781	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	790		790	1 771	Emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants OCCE	2 984		2 984	1 400	Fournisseurs	8 455	4 010
Autres créances (dont erreurs débitrices)	31 371		31 371	5 912	Dettes fiscales et sociales	6 682	6 501
Trésorerie	2 640 205		2 640 205	2 392 899	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance	953		953		Autres dettes (dont erreurs créditrices)	34 005	51 737
Total	2 682 153	1 683	2 680 470	2 406 763	Produits constatés d'avance		
					Total	49 142	62 248
TOTAL	2 914 866	186 631	2 728 235	2 456 321	TOTAL	2 728 235	2 456 321

OCCE DE MEURTHE & MOSELLE

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	702 899	817 939
Ventes de produits	718 987	1 066 790
Prestations de service et animations	529 557	905 841
Subventions d'exploitation	530 203	795 304
Dons et Mécénat		
Contributions financières	1 653	1 415
Autres produits	177 960	602 610
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	2 661 259	4 189 898
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	439 898	676 306
Variation des stocks de fournitures à céder	613	-1 433
Autres achats et charges externes	1 560 652	2 810 383
Aides financières	700	2 101
Impôts et taxes	3 014	3 054
Salaires	28 639	27 909
Charges sociales	9 565	11 677
Cotisations reversées	65 991	123 458
Autres charges	218 308	393 498
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	116 551	144 235
Dotations aux dépréciations et provisions	1 469	3 608
Report en fonds dédiés		
Total	2 445 401	4 194 797
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	215 858	-4 898
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	4 713	4 326
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	4 713	4 326
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	4 713	4 326
RESULTAT COURANT (I + II)	220 572	-572
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	84 363	127 950
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	84 363	127 950
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	92 842	101 498
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	92 842	101 498
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-8 479	26 451
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	212 093	25 879
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	148 583	150 810
Total	148 583	150 810
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	148 583	150 810
Total	148 583	150 810

ANNEXE DE L'ASSOCIATION *OCCE DE MEURTHE & MOSELLE*

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2020. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	2 728 234,70 €	2 456 321,29 €
Résultat de l'exercice :	212 093,01 €	25 879,02 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	581	592
dont coopératives et foyers agrégés :	547	517
dont coopératives et foyers non agrégés :	34	75
Nombre de coopérateurs :	61 455	63 240
Heures de bénévolat du siège départemental	414	600
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	4 989	4 884
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	3	3 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	148 583 €	150 810 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE MEURTHE & MOSELLE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	212 093,01	{	4 451,17 pour le siège départemental
		{	207 641,84 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	31 371,05	{	2 893,38 pour le siège départemental
		{	28 477,67 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			8 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	34 004,93	{	33 799,73 pour le siège départemental
		{	205,20 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			1 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	2 640 204,84	{	282 430,80 pour le siège départemental
		{	2 357 774,04 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			4 310,37 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	116 551,30	{	4 193,00 pour le siège correspondant aux amortissements
		{	112 358,30 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			205,41 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	2 750 335,90	{	176 921,25 pour le siège départemental
		{	2 709 838,36 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			4 954,00 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	2 538 242,89	{	172 470,08 pour le siège départemental
		{	2 502 196,52 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			4 574,40 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			379,60 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	1,0	1,0
Total	2,0	2,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	61	1
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	10%	0%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	541	514
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	0	0
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	407	529
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	0%	0%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	20	5
Participants aux séances de formation (estimation)	20	5

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE MEURTHE & MOSELLE

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	681	681			Fonds propres (avant affectation)	250 083	252 225
Terrains					Résultat du siege de l'association	4 451	-2 142
Constructions	153 906	139 835	14 072	17 640	Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	21 577	20 935	643	879	Total	254 534	250 083
Autres immobilisations corporelles	23 644	23 498	146	534	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Prêts OCCE	2 400		2 400		Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	30 505		30 505	30 505	Provisions pour charges	38 512	37 044
Total	232 713	184 948	47 765	49 558	Total	38 512	37 044
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	5 851	1 683	4 168	4 781	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	790		790	1 771	Emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants OCCE	2 984		2 984	1 400	Fournisseurs	8 455	4 010
Autres créances	2 893		2 893	2 967	Dettes fiscales et sociales	6 682	6 501
Trésorerie	282 431		282 431	288 897	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance	953		953		Autres dettes	33 800	51 737
Total	295 901	1 683	294 218	299 817	Produits constatés d'avance		
TOTAL	528 614	186 631	341 983	349 374	Total	48 936	62 248
					TOTAL	341 983	349 374

OCCE DE MEURTHE & MOSELLE

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	136 736	139 471
Ventes de produits	623	1 569
Prestations de service et animations	37 031	41 409
Subventions d'exploitation		
Dons et Mécénat		
Contributions financières	1 653	1 415
Autres produits	105	2 138
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	176 147	186 002
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder		1 782
Variation des stocks de fournitures à céder	613	-1 433
Autres achats et charges externes	54 762	66 443
Aides financières	700	2 101
Impôts et taxes	3 014	3 054
Salaires	28 639	27 909
Charges sociales	9 565	11 677
Cotisations reversées	69 444	70 496
Autres charges	71	143
Dotations aux amortissements	4 193	6 892
Dotations aux dépréciations et provisions	1 469	3 608
Reports en fonds dédiés		
Total	172 470	192 673
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	3 677	-6 670
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	768	2 627
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	768	2 627
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	768	2 627
RESULTAT COURANT (I + II)	4 445	-4 043
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	6	1 901
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	6	1 901
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	6	1 901
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	4 451	-2 142
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	11 385	16 500
Total	11 385	16 500
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	11 385	16 500
Total	11 385	16 500

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2020, qui dégage un excédent de 4 451.17 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	1 559,55		878,91	680,64
Terrains				
Constructions et agencements	153 906,33			153 906,33
Matériel d'activités	21 577,12			21 577,12
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	14 105,62			14 105,62
Mobilier de bureau	9 538,34			9 538,34
Immobilisations en cours				
Total	200 686,96		878,91	199 808,05

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Mise au rebut Logiciel Office 878.91

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	1 559,55		878,91	680,64
Constructions et agencements	5%	136 266,04	3 568,55		139 834,59
Matériel d'activités	33% à 20%	20 698,29	236,21		20 934,50
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	13 571,68	388,24		13 959,92
Mobilier de bureau	20%	9 538,34			9 538,34
Total		181 633,90	4 193,00	878,91	184 947,99

2. Immobilisations financières

Prêt coopérative 2 400,00

Part Sociale CME 15.00

Part SCI 30 489.80

30 504.80

3. Stocks

Diverses fournitures à céder 5 850.84

Provision pour dépréciation **-1 683,04**

4 167,80

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	789,86		789,86
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	789,86		789,86

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale 2 983.76

6. Autres créances

Produits à recevoir MAE EDF 2 893.38

7. Trésorerie

SICAV BFCM 50 127.61
CME Courant 47.47
Crédit Coopératif 103.66
Banque Postale 704.39
CME Livret Bleu 102 161.85
CME Livret Partenaire 128 899.96
Intérêts courus à recevoir 491.84
Caisse 0.41
282 430,80

8. Charges constatées d'avance

Aquarelles calendrier 2021 700.00

Loyer auto 252.53

952.53

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	27 043,90	1 468,52		28 512,42
Travaux	10 000,00			10 000,00
Provisions pour charges	37 043,90	1 468,52		38 512,42
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	37 043,90	1 468,52		38 512,42

Dotations / reprises d'exploitation 1 468,52

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 1 468,52

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Emprunts et dettes assimilées

Néant

4. Fournisseurs

Fournisseurs 145.00

Fournisseurs, factures non parvenues 8 360.24

8 455.24

5. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	1 708.56
Charges sur congés payés	572.20
URSSAF	886.86
Mutuelle	130,24
HUMANIS Retraite	508.40
HUMANIS Prévoyance	42.88
Autres organismes sociaux	2,10
UNIFORMATION	397.60
Etat charges à payer	<u>2 432.68</u>
	6 681.52

6. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Néant

7. Autres dettes

COMENIUS Charmois	1 302.39
ERASMUS Nations 2	3 621.65
ERASMUS Nations 3	23 812.06
ERASMUS ST Nicolas	1 575.00
ERASMUS Brabois	498.37
ERASMUS Brabois 2	2 586.00
ERASMUS Valleroy	1.54
ERASMUS Valleroy 2	39.47
Charges à payer	<u>198.26</u>
	33 799.73

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	61 455	63 240
Cotisation nationale par coopérateur	1,13 €	1,11 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,14 €	1,14 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	139 502,85	142 290,00
Cotisations versées à la Fédération	69 444,15	70 196,40
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	69 444,15	70 196,40

2. Subventions d'exploitation

Néant

3. Contributions financières

Contributions Fédération Nationale	1 653.00
------------------------------------	-----------------

4. Produits exceptionnels

Produits fermeture de coops	6.13
-----------------------------	-------------

5. Charges exceptionnelles

Néant

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Loyers restant dus :

Véhicule (252.53 € x 2M - Échéance du contrat : 01/10/2020)	505.06
---	---------------

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Néant

b) Bénévolat

Le bénévolat du siège départemental représente environ xx heures de travail valorisées à 450 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque CME :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec le CME. Le compte «centralisateur», pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	376	372
Solde total des comptes mutualisés au 31/08		
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	1 713.76	1 211.20
Montant des impôts dus par l'AD		
Montant des intérêts acquis nets après impôts		
Pourcentage perçu par le siège	0%	0%